

**Echange de lettres des 22 août/6 septembre 1996
entre la Suisse et l'Italie
concernant la reconnaissance mutuelle des titres de maturités obtenus
dans les écoles suisses en Italie et dans les écoles italiennes en Suisse**

RS 0.413.454.1; RO 2002 467

Modification de l'Annexe à l'art. 1¹

Entrée en vigueur le 20 juillet 2005

Biffer

Liceo Tecnico per il Turismo «Scalabrini Gmur», Saint-Gall

¹ Communiquée par note verbale du 11 mars 2009.

